



# Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023**

**OBJET : COMMERCE**

23) Place du Général de Gaulle

Kiosque à journaux - Transfert et modification d'activité -  
Avenant

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20231027-DEL20231019\_23-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

**ETAT DE PRESENCE POINT 23**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	30
Absents représentés.....	13
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX NEUF OCTOBRE à MERCI DE SAISIE L HEURE DE LA SEANCE DANS LA FICHE SEANCE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 23**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme PETER, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme KIROUANE, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,  
Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,  
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF-ISAMBERT,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,  
M. FAVIER, Conseiller municipal, représenté par Mme PETER,  
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN.

**ABSENTS EXCUSES**

M. BAMBA, Conseiller municipal,  
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



**COMMERCE**

23) Place du Général de Gaulle

Kiosque à journaux - Transfert et modification d'activité - Avenant

**LE CONSEIL,**

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant que la volonté politique est de diversifier l'offre commerciale et, à terme, de contribuer d'une part à faire vivre les places publiques, répondre aux attentes des habitants en termes d'offre commerciale, et d'autre part agir pour développer le lien social,

vu la délibération du 21 septembre 2017 approuvant la convention d'occupation du domaine public dans le cadre de l'installation d'un kiosque à journaux sur la place du Général de Gaulle avec la société Médiakiosk,

considérant qu'il convient, d'une part, d'adopter une nouvelle stratégie commerciale pour maintenir l'activité de ce kiosque et, d'autre part, de modifier le nom du titulaire de cette convention d'occupation du domaine public suite à la fusion-absorption de la société Médiakiosk par la société JCDecaux France,

**DELIBERE**

Adopté à la majorité

par 33 voix pour, 2 voix contre, 8 abstentions

**ARTICLE UNIQUE :** APPROUVE l'avenant à la convention d'occupation du domaine public concernant l'installation d'un kiosque à journaux sur la place du Général de Gaulle avec la société JCDecaux France, et AUTORISE le Maire à le signer.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 27 OCT 2023  
RECU EN PREFECTURE  
LE 27 OCT 2023  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 27 OCT 2023

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20231027-DEL20231019\_23-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023